



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche</p> <p>Sous-Direction Recherche Innovation Coopération</p> <p>Bureau Animation et Développement des Territoires</p> <p>Adresse : 1ter av de Lowendal 75700 PARIS 07 SP</p> <p>Dossier suivi par : Tél (/ Fax / Mail) 01 49 55 49 86</p> <p>(Réf. Interne / Classement)</p>	<p>CIRCULAIRE</p> <p>DGER/SDRIC/C2007-2015</p> <p>Date: 12 septembre 2007</p>
---	--

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à

📄 Nombre d'annexes : 3

Mesdames et Messieurs
les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt
ou Directeurs de l'agriculture et de la forêt

Objet : Education en vue du Développement Durable (EDD) dans les établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) et dans les établissements d'enseignement supérieur agronomique, agroalimentaire, vétérinaire et paysager, publics et privés sous contrat avec l'Etat

Résumé : L'éducation en vue du développement durable s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan d'action français de la Décennie mondiale de l'UNESCO 2005-2014. Elle participe à la réalisation de la Stratégie Ministérielle de Développement Durable du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Cette circulaire présente les enjeux et donne les orientations des actions pour l'Education en vue du Développement Durable (EDD) dans l'Enseignement technique et supérieur, public et privé, relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Elle affirme la nécessité d'une cohérence globale entre la formation, l'éducation et la gestion des établissements d'enseignement, en partenariat avec les professionnels et les acteurs territoriaux et en lien avec les autres missions de l'enseignement agricole. Elle propose une démarche collective d'éducation, « par l'exemple et dans l'action », pour les apprenants, les personnels de l'enseignement agricole et leurs partenaires.

Mots-clés : Développement durable, Interdisciplinarité, Gouvernance, Etablissement, Etat exemplaire

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <p>Directions régionales de l'agriculture et de la forêt (DRAF) Direction de l'agriculture et de la forêt (DAF) Etablissements publics nationaux et locaux de l'enseignement agricole Unions fédératives des établissements privés de l'enseignement agricole Etablissements d'enseignement supérieur agronomique, agroalimentaire, vétérinaire et paysager, publics et privés Etablissements du Système National d'Appui de l'Enseignement Agricole</p>	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none">- Inspection de l'Enseignement agricole- Syndicats de l'enseignement agricole- Fédérations d'associations des parents d'élèves- Conseil Général de l'agriculture, de l'alimentation et de l'espace rural (CGAAER)- Directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF)- Directions régionales de l'environnement (DIREN)- Association des Régions de France (ARF)- Association des Départements de France (ADF)- Association des Maires de France (AMF)- INRA, CEMAGREF, IRD

Sommaire de la circulaire

1. Enjeux et orientations des actions	3
Trois enjeux	
Cinq axes d'orientations inter-reliés	
2. Mise en œuvre	4
2.1. Au niveau local, dans un établissement	
Cohérence et démarche de progrès réflexive	
1. Mise en place de la formation et de l'éducation « en vue du développement durable », pour les apprenants	
2. Démarches de développement durable dans les établissements	
3. Formation des personnels enseignants et non enseignants	
4. Appui des quatre missions autres que la formation	
5. Partenariats	
2.2. Au niveau régional, en DRAF-SRFD	6
2.3. Au niveau national, DGER et Système national d'appui	7
3. Evaluation	7

Annexes

A1 : Notion de développement durable et contexte général	8
• Trois changements fondamentaux (aux niveaux scientifique / éthique / politique)	
• Conférences internationales et décennie mondiale de l'EDD	
• Stratégie nationale de développement durable	
• Contexte territorial et Agenda 21 locaux	
• Stratégie ministérielle de développement durable du MAP	
• Des contextes en continuelle évolution	
A2 : Types d'éducation complémentaires en vue du développement durable	11
Démarches déjà engagées	
- inscrire la notion au cœur des formations	
- accompagner la transformation des modes d'action	
- mettre en œuvre des démarches d'amélioration réflexive	
- éduquer à l'environnement et à la biodiversité	
- éduquer à la santé, à la citoyenneté, à l'égalité des chances, à la culture, au développement et à la solidarité internationale...	
Nouvelles réflexions en cours	12
- éduquer aux risques et à l'incertitude	
- éduquer aux choix, individuels et collectifs, dans des contextes complexes et incertains	
A3 : Types d'actions et outils disponibles	14
Démarches dans les établissements	15
Appuis méthodologiques	15
Démarches concrètes et professionnelles	16
Structuration locale et régionale des démarches d'éducation en vue du développement durable	16
Soutiens matériels	17

Education en vue du développement durable dans l'Enseignement Agricole

Le développement durable est "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs" (Rapport Brundtland, 1987). L'annexe 1 précise les diverses facettes de cette notion et le contexte en vigueur à la date de parution de la circulaire.

La formalisation de l'Education en vue du Développement Durable (EDD) dans l'enseignement technique et supérieur, public et privé, relevant du Ministère de l'Agriculture, incite chaque établissement et l'ensemble des personnels à s'engager dans des démarches cohérentes de réflexions, d'actions et d'éducation pour promouvoir un développement soutenable, à toutes les échelles de territoire.

Elle permettra de coordonner et de renforcer de nombreuses actions éducatives déjà lancées sur ce thème dans les établissements publics locaux et nationaux, dans les centres d'apprentissage, dans les centres de formation pour adultes et dans l'enseignement supérieur.

1. Enjeux et Orientations pour les actions de l'Enseignement agricole

Enjeux

L'éducation en vue du développement durable est une priorité pour la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Elle répond à trois enjeux importants pour l'enseignement technique et l'enseignement supérieur relevant du Ministère.

Chacun de ces enjeux concerne trois publics : les apprenants¹, les personnels de l'enseignement agricole et les établissements eux-même en tant qu'institutions :

- **Enjeu d'éducation et de formation de tous les individus, en tant que citoyens**, acteurs dans leurs familles, dans leurs lieux de vie, dans leurs lieux de travail ou de loisirs, et dans leurs territoires,
- **Enjeu de formation professionnelle**, dans le cadre des divers métiers préparés et des activités pratiquées dans les établissements d'enseignement technique et supérieurs (agriculture, sylviculture, horticulture, aquaculture, production et commercialisation agroalimentaires, sciences vétérinaires, services en milieu rural, machinisme, gestion de l'eau et de la nature, paysages, gestion et administration des établissements ou des services etc...),
- **Enjeu d'exemplarité des établissements eux-mêmes**, à travers leur fonctionnement quotidien et leurs choix de gestion, par la mise en place de démarches d'actions et de réflexions contribuant au développement durable, en adéquation avec l'implication de tous dans la formation à cette nouvelle notion, grâce à l'évolution de l'ensemble de l'organisation sociale.

Orientations pour les actions

Pour prendre en compte ces trois enjeux et assurer la mise en œuvre d'un véritable plan national d'action, l'éducation en vue du développement durable au sein des établissements de formation technique et supérieur du Ministère doit être réalisée selon **cinq axes opérationnels reliés entre eux**:

1. **Inscription d'éléments et de démarches relatifs au développement durable dans tous les référentiels et dans tous les parcours de formation, et déclinaison de l'éducation en vue du développement durable dans les activités péri-éducatives conduites au sein des établissements ou en dehors de ceux-ci**
2. **Généralisation des « démarches de développement durable » dans les projets d'établissement et dans les actions concrètes (choix concernant le fonctionnement ou l'investissement...) de chaque centre constitutif ou de chaque secteur d'activité (exploitations agricoles, ateliers technologiques, centres hippiques, domaines d'expérimentations, centre d'apprentissage, etc...)**
3. **Formation de l'ensemble des personnels impliqués, aux niveaux locaux, régionaux et nationaux, y compris les personnels d'encadrement ou les membres des conseils d'administration**

Ces démarches d'action, d'éducation et de formation se déclinent dans le cadre de partenariats variés et également dans les autres missions spécifiques à l'enseignement agricole.

¹ Dans cette circulaire, le terme « apprenant » désigne les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation continue

4. *Création, mise en œuvre et/ou diffusion d'innovations contribuant au développement durable dans les projets concernant les quatre autres missions de l'enseignement agricole :*

- contribution aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée,
- participation à l'animation et au développement des territoires,
- contribution à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes,
- participation à des actions de coopération internationale par l'échange et l'accueil d'apprenants et d'enseignants

5. *Construction de partenariats pour des démarches de développement durable, en lien avec les formations professionnelles dispensées et / ou dans le cadre de dynamiques territoriales de développement durable, notamment les agendas 21 locaux des collectivités territoriales.*

Ces missions et ces partenariats permettent de traiter de problématiques concrètes dans la formation, dans des démarches collectives d'interrogation et de progrès, et peuvent être des soutiens précieux, y compris financièrement dans certains cas. En retour, ces collaborations devraient produire des effets d'entraînement vers le développement durable dans la société civile et dans les réseaux professionnels. Ainsi, les cinq orientations d'action proposées, par les synergies créées, permettront d'enclencher une démarche globale d'éducation en vue du développement durable, par appui mutuel.

L'objectif général est la diffusion de réflexions et d'innovations non seulement dans les espaces de formation et d'éducation, mais également dans les activités concrètes et administratives des établissements, dans les professions et dans les territoires.

2. Mise en œuvre

Les annexes de la présente circulaire, le site www.chlorofil.fr/territoires et le livre « L'enseignement agricole en marche vers le développement durable »² (Educagri Editions 2007) donnent des éléments concrets complémentaires pour la déclinaison de l'éducation en vue du développement durable aux niveaux locaux, régionaux et nationaux. Dans les années à venir, les projets d'établissement et les actions de formation relatifs au développement durable devront prendre acte des priorités, des enjeux et des débats émergents dans les contextes changeants de ces différents niveaux, y compris au niveau international. Le Système National d'Appui de l'enseignement agricole apportera son soutien à cette mise en œuvre et à son évolution, par ses diverses activités de veille, de formation et d'information.

2.1. Au niveau des établissements

Cohérence et démarche de progrès réflexive.

Le *projet d'établissement* (circulaire DGER/SDEPC/C2005-2015, 19 octobre 2005) constitue le cadre idéal de recherche de cohérence, vis à vis des démarches de développement durable, qu'elles concernent la formation, les métiers, les territoires ou la gestion des administrations et des entreprises. Dans un objectif éducatif, les partenaires internes et externes de l'établissement rechercheront, dans l'ensemble des projets déclinés ci-dessous, **une cohérence entre le dire et le faire**. Les cinq axes opérationnels peuvent être mis en place conjointement ou progressivement, dans un objectif de progrès. L'équipe dirigeante est responsable de la mise en œuvre du projet global. Ce **nouveau type de gouvernance** nécessite une information et une communication renforcées, une participation de tous, une transparence dans les décisions et une remise en question permanente. Il s'agit de contribuer chaque année, grâce aux actions de gestion et de formation, à une amélioration dans la prise en compte des conséquences des inter-actions changeantes entre les sphères économiques, sociales et environnementales. Un comité de pilotage, réunissant les apprenants, les différents types de personnels de l'établissement et les partenaires extérieurs impliqués (ex : Collectivités territoriales, autres services de l'Etat, ADEME, Agences de l'eau, Parcs naturels régionaux, professionnels, associations,

² Livre produit par la DGER et les établissements de Florac, Fouesnant et Rambouillet, à l'issue de l'expérimentation 2003-2006 du programme national « agriculture durable, développement durable »

etc...) est important pour la pérennité et la réussite de la démarche globale. Cette *démarche collective d'éducation* se veut réflexive : elle inclut la mise en place d'indicateurs, l'analyse des contraintes internes et externes, le repérage des contradictions, l'évaluation des erreurs et des réussites, le renouvellement des projets...

1. Mise en place de la formation et de l'éducation « en vue du développement durable », pour les apprenants

Formation au développement durable

Pour aborder la notion du développement durable avec leurs élèves, apprentis, étudiants ou adultes en formation, les enseignants privilégieront l'utilisation des espaces pédagogiques pluridisciplinaires, des activités de stage ou de terrain et *construiront des approches spécifiques et « problématisées »*. Les équipes pédagogiques réfléchiront à l'implication de chacune des disciplines, tout en conservant leurs spécificités. Ils organiseront la progression des divers aspects de cette éducation dans chacune des filières d'enseignement (cf annexe 1 et 2).

Aspects éducatifs complémentaires

Les espaces de vie collective des apprenants dans l'établissement peuvent être utilisés pour mettre en œuvre des aspects concrets du développement durable. Un projet de vie scolaire (note de service DGER/SDPOFE/N2007-2002, 8 janvier 2007) intégrant une démarche de développement durable est souhaitable. Une *articulation, au niveau local, de certaines des activités des différents réseaux éducatifs* existant dans l'enseignement agricole permettra de mettre en œuvre cette éducation, tout en conservant les spécificités propres à chaque réseau. (cf annexe 2 et 3)

2. Démarches de développement durable dans les établissements

L'éco-responsabilité des administrations ou la notion « d'Etat exemplaire » doivent conduire à la mise en œuvre d'actions concrètes prenant en compte les interactions environnementales, économiques et sociales dans la gestion de l'établissement. *Il est nécessaire que les projets d'établissement intègrent cet objectif*. La participation des apprenants et de l'ensemble des personnels permettra de développer des innovations et d'impliquer chacun dans le changement. Elle contribuera à l'éducation de tous. Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements doivent également entrer dans des démarches de développement durable, pour constituer des modèles, en terme de production, de formation et d'expérimentation - développement (circulaire DGER/FOPDAC/C2001-2007, 25 juin 2001).

L'implication de l'équipe dirigeante, la constitution d'un *comité de pilotage* associant tous les types de partenaires internes et externes de l'établissement, la présence d'un *référént développement durable*, la désignation *d'éco-délégués* sont quatre conditions importantes pour la réussite et la pérennité de la démarche (cf annexe 3). Le projet d'animation et de développement culturel de l'établissement peut appuyer l'animation nécessaire (circulaire DGER/SDEPC/C2006-2002, 21 mars 2006).

3. Formation des personnels enseignants et non enseignants

La formation de l'équipe dirigeante, des membres du conseil d'administration, des enseignants, des conseillers d'éducation, des documentalistes, des gestionnaires, des personnels de service, d'administration, d'exploitation agricole ou d'atelier technologique est essentielle pour la réussite de la mise en œuvre de l'éducation en vue du développement durable. La *participation de différents types de personnels d'un même établissement* à des sessions de formation collective permet de constituer une culture commune et de lancer un processus d'éducation à multiples facettes, tout en concourant à la mise en œuvre du projet « développement durable » de l'établissement..

4. Appui des quatre missions autres que la formation

L'expérimentation - développement, l'animation et le développement des territoires (circulaire DGER/FOPDAC/C2005-2003, 29 mars 2005), l'insertion sociale, scolaire et professionnelle (circulaire DGER/FOPDAC/C2002-2005, 7 juin 2002) et la coopération internationale (circulaire DGER/FOPDAC/C2001-2008, 26 juin 2001) font partie intégrante des activités de l'établissement et entrent dans son projet global. Une démarche de développement durable nécessite de *rechercher une cohérence dans les objectifs des différentes actions de chaque mission* et dans leur mise en œuvre. C'est pourquoi on veillera spécifiquement à ce que ces types d'action intègrent les analyses et les interrogations relatives au développement durable (cf annexes 1, 2 et 3). La participation aux démarches des « Agendas 21 » des collectivités territoriales ou aux réflexions « développement durable » de groupes professionnels est un atout

important pour l'établissement. L'utilisation des dispositifs « tiers-temps » (note de service annuelle ex : DGER/SDRIDCI/N2006-2105, 25 octobre 2006) ou « chefs de projet de partenariat » (note de service annuelle, ex : DGER/SDRIDCI/N2006-2093, 26 septembre 2006) peut soutenir les démarches de développement durable des établissements, incluant des partenaires territoriaux et professionnels. La participation à des projets européens ou internationaux autour de cette thématique est également une priorité.

5. Partenariats

De nombreux partenariats peuvent être recherchés dans la mise en œuvre de l'éducation en vue du développement durable. Les principales *collectivités territoriales* concernées par l'établissement sont les premiers partenaires à associer aux actions d'éducation et au projet « développement durable » de l'établissement. Les Conseils Régionaux sont les interlocuteurs privilégiés des lycées, dans le cadre de leur gestion, pour la mise en œuvre de projet d'établissement « éco-responsables ». Les communes ou intercommunalités du territoire de l'établissement peuvent également être sollicitées. *Les services déconcentrés* du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ainsi que les autres services de l'Etat et les organismes de droit public³ (Agences régionales de l'ADEME, Agences de l'eau, Parcs naturels régionaux, etc...) doivent également être mobilisés dans cette démarche. Les *professionnels* impliqués dans la formation, dans l'expérimentation-développement ou dans d'autres formes de réflexion doivent être sensibilisés au développement durable grâce à l'action de l'établissement. Certains d'entre eux peuvent également apporter leurs expériences dans ce domaine et leurs avancées spécifiques. *Tous les acteurs sociaux (associations, élus, entreprises, médias, etc...)* du territoire d'appartenance ou des petites régions ou pays impliqués dans une collaboration peuvent être mobilisés au cours de cette éducation.

2.2. Au niveau régional

Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt, en tant qu'autorité académique, mettra en œuvre cette circulaire. Une coordination sera effectuée avec les autres services de la DRAF et les DDAF, dans le cadre de la stratégie ministérielle de développement durable (cf Annexe 1).

L'éducation en vue du développement durable devra être pleinement intégré aux axes opérationnels du Plan régional d'enseignement agricole (PREA) et à la politique du Conseil Régional en matière de formation.

Le DRAF-SRFD participera à la dynamique régionale d'éducation en vue du développement durable, en relation avec le Conseil Régional, les services déconcentrés de l'Etat (Rectorats, Directions régionales de l'Environnement, de la Jeunesse et des Sports, du Ministère du travail, etc...) et différents acteurs régionaux de cette éducation (associations, élus, professionnels divers, etc...).

La signature de conventions promouvant le développement durable sera encouragée au niveau régional ou local, entre les établissements et différents partenaires, notamment les collectivités territoriales mettant en œuvre des Agendas 21 locaux. Le lien avec les Conseils Régionaux sera particulièrement recherché pour soutenir les démarches des établissements, au niveau de leur gestion. Des groupes « Recherche Formation Développement » relatifs au Développement Durable pourront être mis en place.

Le DRAF-SRFD organisera des actions de formation régionales pour accompagner la mise en œuvre des actions d'éducation et les démarches de développement durable dans les établissements, éventuellement en lien avec les rectorats et avec la formation continue des services déconcentrés.

Pour soutenir l'ensemble de son action et particulièrement les actions de formation, de recherche et d'expérimentation, Le DRAF-SRFD mettra en place *une animation régionale pour l'éducation en vue du développement durable* selon 2 axes :

- *un axe « professionnel »*, concernant des démarches de réflexions, d'expérimentations et de démonstrations innovantes en matière de développement durable, pour les différents métiers des 4 secteurs de l'enseignement agricole préparés au sein dans la région considérée, notamment à travers les projets d'exploitation agricole ou d'atelier technologique des établissements
- *un axe « citoyen et territorial »*, concernant les démarches de formation et d'éducation générale en vue du développement durable et leurs applications dans les gestes quotidiens, du cadre individuel et familial jusqu'au cadre territorial et à la coopération internationale, en passant par les projets d'établissement.

³ au sens de la directive européenne 2004/18/CE

2.3. Au niveau national

La démarche d'éducation en vue du développement durable est appuyée au niveau national par divers engagements.

- Des éléments relatifs au développement durable, en matière de notions et de méthodes, seront intégrés aux différents *référentiels*, en prévoyant des espaces pédagogiques pluridisciplinaires.
- Un plan national de *formation initiale et continue*, relative au développement durable (éducation et mise en place d'actions), sera organisé pour les enseignants, les directeurs d'établissement et d'exploitation, les gestionnaires, les autres personnels des établissements, des SRFD et de la DGER
- L'animation des divers réseaux impliqués dans l'éducation en vue du développement durable sera coordonnée par le *système national d'appui*, qui assurera également une veille documentaire et la diffusion des expériences réussies, notamment sur www.chlorofil.fr/territoire.
- Des *conventions* ou des accords-cadres relatifs à l'Education en vue du Développement Durable seront signés au niveau national, avec différents types de partenaires (ministères, établissements publics, collectivités territoriales, représentants professionnels, associations, etc...) en vue de leur déclinaison au niveau local.
- Un *groupe de travail* associant Recherche – Formation – Développement sera mis en place au niveau national, afin de définir une stratégie commune pour l'éducation en vue du développement durable. Il appuiera l'organisation d'expérimentations pédagogiques et de recherche d'actions concrètes dans les différentes activités des établissements, sur les thématiques professionnelles, citoyennes et territoriales (groupe « RFD-DD » national).
- Le *lien avec les autres ministères* et le comité de la Décennie de l'Education en vue du Développement Durable permettra d'organiser des actions communes, d'envisager la cohérence des dispositifs et de faciliter les *actions de coopération européenne et internationale*.

3. Evaluation du plan d'action EDD de l'Enseignement technique et supérieur du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Une évaluation de ce plan d'action est prévue à mi-parcours, en 2010, dans le cadre du Comité français de la Décennie mondiale de l'UNESCO pour l'éducation en vue du développement durable.

Des critères d'évaluation relatifs à l'Education en vue du Développement Durable au sein de l'Enseignement sont prévus dans le cadre de la Stratégie de Développement Durable du Ministère de l'Agriculture (SMDD). En tant que de besoin, des indicateurs complémentaires seront construits, à partir des réflexions du groupe de travail Recherche – Formation – Développement, de celles du Comité national de la Décennie de l'UNESCO, et des propositions des principaux acteurs de l'éducation en vue du développement durable, aux niveaux locaux, régionaux et nationaux.

Annexes

Annexe 1 : Notion de développement durable et contexte général

Annexe 2 : Types d'éducation complémentaires en vue du développement durable

Annexe 3 : Types d'actions et outils disponibles

Le Directeur de l'Enseignement et de la Recherche
Jean-Louis Buër

Annexe 1 : Notion de développement durable et contexte général

La notion de développement durable, en cours de construction, fédère plusieurs interrogations et introduit trois changements fondamentaux :

- *Au niveau scientifique*, l'étude de phénomènes systémiques et transdisciplinaires, à différentes échelles spatiales et temporelles, modifie l'approche de la réalité : la complexité et l'incertitude conduisent à plus de prudence dans l'explication et la prédiction des phénomènes observés. Des effets de seuils ou d'irréversibilité doivent être pris en compte. L'interaction entre les disciplines et l'élargissement des analyses renforcent les interrogations scientifiques.
- *Au niveau éthique*, la reconnaissance de nouvelles responsabilités, vis à vis des générations futures et vis à vis des peuples éloignés géographiquement, ainsi que l'identification de risques systémiques globaux introduisent de nouveaux paramètres dans les choix techniques, environnementaux, économiques et sociaux. Les valeurs de référence s'en trouvent modifiées.
- *Au niveau politique*, le contexte des décisions publiques et de leurs applications est transformé par cette prise de conscience (incertitude et complexité / responsabilités et valeurs nouvelles). Il se traduit par une interrogation sur la gouvernance, aussi bien au niveau du recueil et de la transparence des informations, de la participation, de l'expertise, du contexte de la décision... que de l'organisation juridique de la répartition des responsabilités (réglementations, contrats, etc...).

Un modèle couramment utilisé pour appréhender la complexité consiste à raisonner les conséquences des décisions et des actions selon *trois systèmes inter-reliés : la sphère économique, la sphère sociale et la sphère environnementale* (allant jusqu'à la « biosphère », au niveau international). La notion de développement durable implique de reconsidérer les activités technico-économiques à l'aulne des aspects sociaux et culturels et des inter-actions vitales des sociétés humaines avec les milieux bio-physico-chimiques. Raisonner ensemble les trois sphères, à des échelles de temps et d'espace variés, permet de progresser dans la prise en compte des conditions d'un développement à la fois viable, vivable et équitable. Une réflexion sur la régulation de ces systèmes imbriqués est essentielle : les choix individuels et collectifs doivent être réfléchis à travers la hiérarchisation des valeurs mobilisées, les types d'actions concrètes possibles, et leurs conséquences, éventuelles ou probables.

Contexte international

La prise de conscience de l'interaction et de la globalisation des phénomènes relatifs aux problématiques environnementales, sociales et économiques (persistance de la pauvreté et de l'exclusion, dégradation parfois irréversibles des ressources) a conduit les Nations Unies à promouvoir la notion de « développement durable », pour œuvrer à une transformation des modes de vie et de développement. Depuis la conférence internationale de Rio, en 1992, des conventions mondiales déclinent diverses problématiques : changement climatique, érosion de la biodiversité, forum mondial de l'eau, alphabétisation, lutte contre la pauvreté, etc... En 2002, la conférence de Johannesburg a conforté ce premier engagement international, et a confié à l'UNESCO, par sa résolution 57/254, la mise en place d'une « *Décennie de l'éducation en vue du développement durable* », pour la période 2005 – 2014.

Contexte national

La stratégie nationale du développement durable (SNDD) a été adoptée en juin 2003 et revue en juin 2006, au niveau interministériel. Cette stratégie est elle-même en adéquation avec la stratégie européenne de développement durable (SEDD). *Elle s'appuie sur deux volets transversaux concernant l'éducation et la recherche* et retient 7 défis pour orienter ses actions :

- Changement climatique et énergie propre
- Transport durable
- Production et consommation durables
- Conservation et gestion des ressources naturelles
- Santé publique, prévention et gestion des risques
- Inclusion sociale, démographie et immigration
- Pauvreté dans le monde et défis internationaux en matière de développement durable

Cette stratégie intègre diverses déclinaisons nationales des conventions précédemment citées : Plan Climat, Stratégie Nationale Biodiversité (SNB), etc...

Contexte local

En applications des orientations proposées à Rio en 1992, des plans d'action pour le 21^{ème} siècle, appelés encore « Agendas 21 », sont mis en place à toutes les échelles de territoire, à l'initiative des collectivités territoriales.⁴

Contexte ministériel

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a construit sa stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) en 2006-2007. Cette stratégie⁵ contribue aux sept défis européens et français. Les axes stratégiques du Ministère de l'Agriculture sont les suivants :

1. Répondre aux défis du **changement climatique**
2. Promouvoir la généralisation des **bonnes pratiques** (agricoles, halieutiques, sylvicoles et industrielles) contribuant à la sécurité des consommateurs et à la qualité de l'environnement
3. Favoriser le développement de **démarches volontaires de production, de commercialisation et de consommation** économiquement viables, écologiquement supportables et socialement équitables.
4. Conforter l'orientation de la **recherche** et de **l'enseignement** vers les enjeux du développement durable
5. Concourir au développement durable des **territoires**
6. Promouvoir le développement durable de l'agriculture, de la forêt et de la pêche à **l'échelle internationale**
7. Adapter les modes de **gouvernance**

Cette stratégie participe au « plan climat » et porte les plans « agriculture » et « forêt » relatifs à la biodiversité. Elle prévoit **plusieurs objectifs d'actions centrés sur la formation, la recherche et le développement**. Ces objectifs sont les suivants :

Fiche objectif 9 : **Améliorer les bilans GES (gaz à effet de serre) des exploitations agricoles** des Etablissements Publics Locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole. (Axe stratégique 1 : changement climatique / Objectif 1.4 : Réduire les émissions de GES dans les services)

Fiche objectif 14 : **Faire des exploitations agricoles** (et ateliers technologiques), annexes aux établissements, **des modèles** de développement durable (Axe stratégique 2 : bonnes pratiques / Objectif 2.3 : Faire des exploitations et des ateliers des EPLEFPA des pôles d'exemplarité en matière de bonnes pratiques)⁶

Fiche objectif 28 : **Mobiliser la recherche** et les dispositifs d'innovation pour proposer des systèmes agronomiques et des pratiques favorisant un développement durable des filières agro-industrielles. (Axe stratégique 4 recherche enseignement / Objectif 4.1 : Co-construire les programmes de recherche et de développement agricole avec les partenaires concernés, autour d'objectifs communs, notamment à travers l'ANR, le CAS-DAR et les établissements d'enseignement)

Fiche objectif 29 : **Orienter l'organisation et le financement du développement agricole** sur les bases du développement durable (ANR, CAS-DAR). (Axe stratégique 4 recherche enseignement / Objectif 4.1)

Fiche objectif 32 : Prendre en compte les notions liées au développement durable dans les **référentiels de formation initiale et continue**. (Axe stratégique 4 recherche enseignement / Objectif 4.3 : Diffuser les

⁴ Le MEDAD retient 5 finalités dans les projets de développement durable des territoires, dans son « cadre pour l'action » défini en 2005 :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

⁵ Voir le document de la stratégie ministérielle sur le site internet du Ministère de l'agriculture, à la rubrique « ressources » en tapant « smdd » dans le cadre « recherche » utilisable pour chercher des données sur le site.

Adresse complète : <http://www.agriculture.gouv.fr/sections/ministere/documentation/decouvrir-ministere> : la stratégie du développement durable

connaissances relatives au développement durable et promouvoir les métiers en rapport avec le développement durable)

Fiche objectif 33 : **Promouvoir les métiers** en rapport avec le développement durable et favoriser l'insertion professionnelle. (Axe stratégique 4 recherche enseignement / Objectif 4.3)

Fiche objectif 36 : Mettre l'appareil de formation et de recherche du MAP **au service du développement durable des territoires**. (Axe stratégique 5 : territoires / Objectif 5.1 : Contribuer à l'émergence de projets pertinents pour le développement durable des territoires et l'utilisation harmonieuse de l'espace et des ressources)

Fiche objectif 41 : Développer les **conventions avec les collectivités et les associations**, axées sur des projets durables de territoires. (Axe stratégique 5 territoires / Objectif 5.3 : Mettre l'enseignement agricole au service du développement durable des territoires)

Fiche objectif 46 : Développer la signature, par les établissements d'enseignement, de **conventions de coopération internationale** (avec d'autres établissements, des groupes d'agriculteurs,...) fondées sur des démarches de développement durable. (Axe stratégique 6 : échelle internationale / Objectif 6.3 : Faire participer les établissements d'enseignement à la solidarité entre territoires et cultures)

Fiche objectif 54 : Promouvoir une **culture partagée** de développement durable dans le secteur de la formation (DGER, DRAF, EPL) et **intégrer le développement durable dans les projets d'établissements**. (Axe stratégique 7: gouvernance / Objectif 7.3 : Intégrer les concepts et outils du développement durable dans le pilotage de l'action du MAP, en en faisant un outil de modernisation)

Des contextes en continuelle évolution

Que ce soit au niveau scientifique ou politique, les domaines du développement durable et de l'environnement sont en construction et en constante évolution, à travers l'actualité internationale, nationale, régionale et ministérielle. Les données ci-dessus sont donc susceptibles d'évoluer et nécessitent une actualisation permanente.

Annexe 2 : Types d'éducation complémentaires en vue du développement durable

L'éducation en vue du développement durable se décline selon plusieurs dimensions, dont certaines sont déjà bien présentes dans l'Enseignement Agricole. Ces différents types d'éducation doivent se conjuguer pour aborder les différentes facettes de la notion.

A. Approfondissement de démarches engagées

Education « au » développement durable : « inscrire la notion au cœur des formations »

La compréhension générale de la notion nécessite de renforcer l'analyse systémique et le croisement des disciplines. Il s'agit d'introduire des raisonnements sociaux, territoriaux et environnementaux en lien avec les raisonnements techniques et économiques habituellement privilégiés. Les échelles spatiales et temporelles dans le déroulement des phénomènes acquièrent beaucoup d'importance. Toutes les disciplines sont concernées, chacune dans leurs spécificités. Les aspects culturels, sensibles, artistiques, philosophiques et éthiques sont également impliqués. L'enseignement et l'animation socioculturels offrent des possibilités intéressantes pour mener des projets et aborder certains de ces aspects.

De nouvelles exigences pédagogiques apparaissent pour enseigner la notion. Le développement durable mêlant des aspects scientifiques à des aspects éthiques et politiques, il apparaît plus proche de la résolution de problèmes concrets que de raisonnements abstraits. La démarche scientifique reste essentielle. Apprendre à construire une problématique en s'appuyant sur des concepts, apprendre à tester des hypothèses, à envisager plusieurs solutions et leurs différentes conséquences, à analyser les contextes sociaux des décisions, etc... doit préparer les citoyens de demain à affronter de nouvelles questions et raisonner leurs choix individuels et collectifs.

L'architecture modulaire et les plages pluridisciplinaires des référentiels de formation, le système d'évaluation par épreuves de synthèse (générales et épreuves professionnelles) mobilisant plusieurs disciplines et parfois des partenaires extérieurs, sont des atouts pour la mise en œuvre d'une éducation au développement durable.

Education « pour » le développement durable : « accompagner la transformation des modes d'action »

La pratique des stages, des études de milieu, des études territoriales, l'approche globale des exploitations agricoles, l'ensemble des études de terrain, les réflexions des réseaux techniques de l'enseignement agricole permettent d'appréhender la complexité et de travailler à la résolution de problèmes concrets. Il s'agit de s'appuyer sur des situations pédagogiques favorables pour mobiliser de nouveaux raisonnements, à plusieurs échelles de réflexion temporelles et spatiales. Les problèmes concrets permettent de rechercher la « faisabilité » (des solutions viables, vivables, équitables...) et de mobiliser le sens critique, l'innovation et la créativité. Ces actions d'éducation aborderont plus particulièrement la transformation des modes de production et de consommation, ainsi que les défis du changement climatique, des énergies propres, des transports, de la protection et de la gestion des ressources naturelles, de la santé, de la pauvreté dans la monde, etc...

Education « par » le développement durable : « mettre en œuvre des démarches d'amélioration réflexive »

L'organisation de démarches de développement durable, à toutes les échelles (individuelles, de groupe, d'exploitation agricole, de centre de recherche, d'établissement scolaire technique ou supérieur, d'administration, de territoire...) permet l'apprentissage de la notion de développement durable, par l'engagement individuel et collectif, en situation professionnelle et dans la vie quotidienne. La conduite de projets concrets relatifs à cette notion constitue une éducation, par l'action et par l'exemple, pour tous les apprenants et les personnels. Elle permet de solliciter la créativité de chacun et de faire émerger des innovations concrètes. L'ensemble des défis de la Stratégie Nationale de Développement Durable (cf annexe 1) peuvent être abordés dans ces projets.

Un certain nombre d'expérimentations ont été menées dans des exploitations agricoles de lycées et dans des établissements de l'enseignement agricole, depuis dix ans. Leurs exemples sont référencés sur les sites Internet www.chlorofil.fr, www.idea.portea.fr et dans plusieurs ouvrages édités par Educagri Editions (cf annexe 3).

Education à l'environnement pour un développement durable et Education à la biodiversité

L'éducation à l'environnement développe des actions de formation et d'éducation spécifiques dans le domaine de la conservation et de la gestion des ressources naturelles (eau, sols, faune, flore, etc...) ou à partir de certains milieux (zones agricoles, littorales, montagnardes, zones écologiques fragiles, océans, forêts, etc...) ou concernant divers domaines environnementaux (climat, énergie, déchets, aménagements, paysages, alimentation, santé, etc...). Cette dynamique est fortement engagée dans l'Enseignement Agricole, grâce aux réflexions menées dans les centres de formation à l'étude de milieu (Florac, Fouesnant, Rambouillet) et, depuis plus de dix ans, grâce aux actions du réseau d'éducation à l'environnement pour le développement durable de l'enseignement agricole (REEDD), accompagné de ses divers partenaires locaux, régionaux, nationaux et internationaux. L'éducation à l'environnement répond aux objectifs éducatifs de la Charte de l'Environnement, inscrite dans la Constitution française en 2005.

Enrichir les actions d'éducation à l'environnement grâce à des réflexions sociales et économiques, à des échelles territoriales et temporelles variées, contribue à élargir les problématiques abordées. A l'inverse, la mise en œuvre d'analyses écologiques et environnementales (aspects bio-physico-chimiques et sociaux, temporels et spatiaux) est incontournable pour aborder la notion de développement durable.

L'éducation à la biodiversité est un enjeu d'action particulièrement urgent, promu par la Stratégie Nationale Biodiversité et dans le plan national « Agriculture Biodiversité », faisant partie de la Stratégie Ministérielle de développement durable du MAP.

Plusieurs échelles de réflexion et d'action sont préconisées, dans une dynamique d'aller-retour de prise en compte des problématiques : diversité génétique, diversité intra-spécifique et inter-spécifique, espèces domestiques et sauvages, nature « ordinaire », espèces « patrimoniales », diversité des milieux et des habitats, corridors écologiques, diversité à l'échelle des exploitations agricoles, des petites régions, des paysages, etc.... L'étude de la dynamique d'évolution de la biodiversité ne peut pas être menée indépendamment de celle des actions humaines qui contribuent à sa gestion, à sa dégradation, à sa restauration ou à sa conservation.

Education à la santé, à la citoyenneté, à l'égalité des chances, à la culture, au développement et à la solidarité internationale...

Les différents réseaux éducatifs de l'enseignement agricole promeuvent depuis longtemps des valeurs, des réflexions et des actions concourant aux différents défis énoncés dans la Stratégie Nationale de Développement Durable. Ces aspects sociaux et humains s'inscrivent particulièrement dans les « Objectifs du Millénaire pour le Développement » portés par l'UNESCO.

Les aspects « participatifs » promus par les démarches de développement durable à partir de Rio 92 nécessitent de renforcer l'éducation à la citoyenneté et aux débats, ainsi que l'éducation à la différence culturelle, pour relever le défi de l'insertion sociale.

Globalement, les démarches de développement durable dans les établissements encouragent les réseaux éducatifs de l'enseignement agricole à croiser, localement, sur des actions concrètes, leurs réflexions et leurs actions, y compris avec les réseaux disciplinaires ou techniques.

B. Nouvelles réflexions en cours

La notion de développement durable introduit des interrogations spécifiques, inhabituelles dans les domaines éducatifs. La prise en compte de la complexité et la mise en œuvre de nouvelles formes de gouvernance nécessitent de préparer l'ensemble des citoyens, et spécialement les futurs cadres et futurs scientifiques, à de nouvelles difficultés dans l'exercice de leurs métiers ou dans leurs prises de décision, individuelle ou collective :

Education aux risques et à l'incertitude

Les sciences de la complexité et le déroulement de phénomènes globaux, parfois aléatoires, entraînent un nouveau positionnement scientifique, où l'incertitude devient parfois irréductible. Les controverses scientifiques font naître des controverses sociales et inversement. L'émergence de risques nouveaux (dits systémiques ou globaux) nécessite également de nouvelles formes de prévention et l'application du principe de précaution. Il s'agit alors d'intégrer l'éducation à l'incertitude et aux risques dans l'éducation aux raisonnements scientifiques, en luttant contre toutes les formes d'idéologie et d'obscurantisme. En effet, la

« transdisciplinarité » ne peut se construire que sur l'excellence disciplinaire. Une réflexion collective doit être menée pour accompagner l'enseignement des questions scientifiques soumises à controverses et pour mettre en place une éducation au risque.

Dans ce contexte d'incertitude, les scientifiques, les experts, les enseignants ou les conseillers techniques voient leurs rôles, leurs métiers et leurs identités profondément transformés. Une réflexion spécifique est nécessaire pour accompagner l'évolution de ces métiers, et les formations y préparant.

Education aux choix, individuels et collectifs, dans des contextes complexes et incertains

La mise en place de nouvelles formes de gouvernance (démocratie participative, contrats, etc...) s'inscrit dans un cadre particulier :

- nécessité de prise en compte de la complexité, des risques, des incertitudes, des controverses
- appel à la responsabilité individuelle et partage collectif des responsabilités

Ainsi, face à l'incertitude des connaissances actuelles, la capacité à raisonner ses propres choix individuels, ainsi que la capacité à s'orienter dans les contextes sociaux et à participer à des projets collectifs constituent deux volets distincts et indissociables de l'éducation à la prise de décision pour le développement durable. Dans ce cadre, une réflexion sur les valeurs mobilisées dans les choix, et sur la tension existant entre les valeurs et les actions effectivement mises en oeuvre, doit être menée.

Cette éducation nécessite le renforcement de l'enseignement des sciences humaines, juridiques et sociales, pour tenir compte de leurs apports spécifiques à côté des approches philosophiques et culturelles habituellement mobilisées.

Annexe 3 : Types d'actions et outils disponibles

Le développement durable est une « *démarche de progrès réflexive* », qui conduit à ré-évaluer en permanence ses choix et ses actions, pour infléchir progressivement les comportements vers une meilleure prise en compte de l'avenir et de l'équilibre entre les différents territoires et leurs habitants. Chaque établissement doit conduire sa propre démarche. Il s'agit de tenir compte des diverses conséquences (sociales, environnementales, économiques, etc...) de ses actes, à des échelles spatiales et temporelles variées, en considérant les interactions probables entre les différents phénomènes.

La nouveauté des raisonnements et des problématiques nécessite une adaptation individuelle et collective progressive. Dans un établissements d'enseignement, l'urgence des enjeux doit être portée par une volonté constante, au niveau de la direction des établissements et de toute l'équipe dirigeante. Les critères d'évaluation, tout comme les étapes de la démarche, doivent être construits collectivement, en associant apprenants et personnels.

Le site www.chlorofil.fr/territoires et le livre « L'enseignement agricole en marche vers le développement durable »⁷ (Educagri Editions 2007) donnent des pistes de travail concrètes pour la déclinaison de l'éducation en vue du développement durable aux niveaux locaux, régionaux et nationaux. Le Système National d'Appui de l'enseignement agricole apportera son soutien à cette mise en œuvre, par ses diverses activités de veille, de formation, d'information et de diffusion d'outils et de méthodologies.

Démarches dans les établissements

Dans les établissements d'enseignement, tout comme dans leurs centres constitutifs, trois entrées dans la démarche sont possibles et complémentaires, de manière concomitante ou successive :

- une entrée par les actions d'éducation et de formation
- une entrée par les gestes quotidiens dans l'établissement, avec (ou non) un projet partiel impliquant la formation (exemple : démarches « EcoEcole » de la F3E, basées sur des thématiques précises : eau, déchets, etc...)
- une entrée par le projet d'établissement ou par une démarche globale (exemple : démarches « Agenda 21 Scolaire » proposées par les collectivités territoriales ou le Comité 21, « établissements E3D » de l'éducation nationale, systèmes de management, etc...)

Dans tous les cas, l'appui sur les projets des personnels et des apprenants, sur les différentes missions de l'établissement et sur ses partenaires professionnels et territoriaux, est essentiel pour la réussite des actions.

Il est important de mettre en place un comité de pilotage des projets « développement durable » (partiels ou globaux) en associant plusieurs types de personnels internes à l'établissement et des partenaires extérieurs motivés, pour assurer la pérennité des projets (qui ne doivent pas reposer sur une seule personne).

La circulaire sur le « projet d'établissement » (DGER/SDEPC/C2005-2015, 19 octobre 2005) peut servir de cadre de réflexion à la mise en œuvre d'un projet global basé sur le développement durable. Cependant, les enjeux, orientations, méthodes d'analyse et de gouvernance doivent être menés à travers les spécificités de la notion (cf livre précédemment cité).

De même, un certain nombre de dispositifs constituent des cadres dans lesquels les démarches propres au développement durable peuvent s'insérer, à condition d'y adjoindre des réflexions spécifiques à la notion : (cf les circulaires et notes de services suivantes)

- projets de vie scolaire (note de service DGER/SDPOFE/N2007-2002, 8 janvier 2007)
- projet d'animation et de développement culturel (circulaire DGER/SDEPC/C2006-2002, 21 mars 2006)
- projets d'exploitations agricole ou d'atelier technologique (circulaire DGER/FOPDAC/C2001-2007, 25 juin 2001)
- projets de développement des territoires et dispositifs « tiers-temps » (note de service DGER/SDRIDCI/N2006-2105, 25 octobre 2006)
- projets de recherche-formation-développement et dispositif « chefs de projet de partenariat » (note de service DGER/SDRIDCI/N2006-2093 26 septembre 2006)

⁷ Livre produit par la DGER et les établissements de Florac, Fouesnant et Rambouillet, à l'issue de l'expérimentation 2003-2006 du programme national « agriculture durable développement durable »

- mission d'animation et de développement des territoires (DGER/FOPDAC/C2005-2003, 29 mars 2005)
- mission d'insertion sociale, scolaire et professionnelle (DGER/FOPDAC/C2002-2005, 7 juin 2002)
- mission de coopération internationale (circulaire DGER/FOPDAC/C2001-2008, 26 juin 2001)

Appuis méthodologiques

Plusieurs niveaux d'exigence et d'analyse sont possibles vis à vis du développement durable. Des réflexions, des méthodes d'action, des compte-rendus d'expérience selon les trois axes cités et selon ces différents niveaux d'analyse sont disponibles dans le livre « L'enseignement agricole en marche vers le développement durable » (Educagri Editions, avril 2007).

Les travaux de réflexion engagés par les différents réseaux de l'enseignement agricole et par le système national d'appui de l'enseignement agricole (SNA)⁸ produisent un certain nombre d'outils et de méthodes pédagogiques, disponibles sur les conférences électroniques ou par contact avec les animateurs régionaux et nationaux correspondants.

Les pilotes et les opérateurs du système national d'appui mettront progressivement en ligne, sur le site www.chlorofil.fr (rubrique Territoires et Développement Durable) divers documents utiles pour appuyer les démarches de formation, d'éducation et d'action dans les établissements, dans le domaine du développement durable. Ils présenteront également les liens possibles avec de multiples partenaires en ce domaine (sites de l'éducation nationale (eduscol, sceren, etc...), de l'ADEME, des agences de l'eau, des parcs naturels régionaux, de diverses associations (Comité 21, CFEEDD, UNCPIE, F3E, etc...)

Démarches concrètes et professionnelles

Dans les exploitations agricoles et dans les ateliers technologiques, tout comme dans les domaines d'expérimentations associés aux établissements d'enseignement supérieur, ou plus simplement dans leurs espaces de vie, les projets liés au développement durable revêtent un enjeu professionnel majeur. Là aussi, plusieurs entrées sont complémentaires et possibles :

- une entrée par l'expérimentation
- une entrée par la démonstration et la formation
- une entrée par l'évolution de certains secteurs de gestion, ou de certains ateliers de production
- une entrée globale par le projet d'exploitation ou le système de management

Les démarches de certification peuvent aider à engager une évolution, comme point de départ à la réflexion. Les analyses et les actions collectives devront cependant être poursuivies pour porter l'objectif d'amélioration continue inclus dans la notion de développement durable, et pour faire le lien avec la formation.

La circulaire sur les projets d'exploitations (DGER/FOPDAC/C2001-2007 25 juin 2001), tout comme la méthode proposée par les plans de développement durable du programme d'action-démonstration 1995-1998 de la DGER (diagnostic de territoire / diagnostic d'exploitation / scénarios et projet), peuvent servir de cadre de réflexion ou de méthodologie pour mettre en œuvre une évolution globale ou partielle vers le développement durable⁹.

En ce qui concerne l'agriculture, les diverses actions d'innovation et de réflexion portées par les trois programmes successifs de la DGER (formations agri-environnementales 1995-1998 / agriculture durable 1999-2002 et 2003-2006) sont présentées dans des documents écrits¹⁰ et sur le site www.chlorofil.fr (rubrique Territoires). La méthode IDEA est présentée sur le site www.idea.portea.fr : elle propose des indicateurs de l'agriculture durable, construits par un groupe « recherche-formation-développement » appartenant à ce programme d'action.

⁸ Le système national d'appui (SNA) comprend les établissements suivants : EPN de Rambouillet – Bergerie Nationale (Pilote sur les démarches d'établissement « développement durable »), AgroCampus Beg-Meil (Pilote sur les démarches d'enseignement « développement durable »), SupAgro Florac, ENFA Toulouse, ENESAD Dijon, CNPR Clermont-Ferrand

⁹ Voir la bibliographie sur le site chlorofil.fr

¹⁰ Voir la bibliographie sur le site chlorofil.fr

En ce qui concerne le développement durable dans les autres secteurs professionnels relatifs aux formations dispensées dans les établissements (aquaculture, horticulture, sylviculture, production et commercialisation agroalimentaires, aménagement, environnement, services en milieu rural, paysage, etc...) une dynamique de recherche-action, de formation et de démonstration doit être mise en place avec des partenaires scientifiques, professionnels et territoriaux. Le système national d'appui de l'Enseignement Agricole, associé à l'inspection de l'enseignement agricole et aux établissements d'enseignement supérieur, sera le pilote et l'animateur de ce travail, dont les résultats seront mis en ligne progressivement, dans les rubriques « Territoires » et « Expérimentation » de www.chlorofil.fr.

Structuration locale et régionale des démarches d'éducation en vue du développement durable

Eco-délégués, référents « développement durable » dans les établissements et animateurs régionaux « éducation en vue du développement durable » sont nécessaires à la réussite de la mise en action du plan EDD de l'enseignement agricole. La complexité de la démarche et l'importance des besoins de formation leur donne un rôle clef dans le développement et la pérennité des actions, et dans la diffusion des innovations concrètes et pédagogiques. Pour l'animation locale et régionale, ces tâches spécifiques doivent faire l'objet de lettres de mission reconnaissant un certain temps de travail effectif, en établissement (une demi-journée par semaine au moins) et en région (un mi-temps annuel au moins).

Les *éco-délégués* sont les représentants élus des élèves, dans chaque classe, pour accompagner la démarche de l'établissement vers le développement durable. Leur formation spécifique, organisée en début de chaque année, leur permet de servir de médiateurs et d'animateurs, pour l'administration et leurs camarades. Cet investissement vient compléter, sans opposition, la démarche de représentation et de citoyenneté engagée avec l'élection des représentants des élèves. Les éco-délégués jouent un rôle de force de proposition, de suivi d'actions et de relais d'informations : il est souhaitable qu'ils soient coordonnés par un ou plusieurs adultes, enseignants et autres personnels de l'établissement, pour maintenir une dynamique propre dans l'animation en direction des apprenants.

Le référent « développement durable » de l'établissement ne se substitue pas à l'équipe de direction, au comité de pilotage ou aux porteurs de projets. Il coordonne et facilite la mise en oeuvre des actions décidées au sein du comité de pilotage « développement durable » et soutient la mise en place des éco-délégués. Il assure l'animation de la démarche globale, organise des actions d'information ou de sensibilisation, met en lien l'établissement avec le niveau régional et national, recherche des partenaires locaux (y compris financiers) pour développer des actions, contribue à l'élaboration de conventions centrées sur le développement durable dans divers cadres de collaboration.

L'animateur régional « éducation en vue du développement durable » soutient les actions au sein du service régional de la formation et du développement de la DRAF. Sa mission a plusieurs aspects:

- construction d'un plan régional d'Education en vue du Développement Durable en relation avec le PREA (circulaire DGER/SPEPC/C2005-2014, 19 octobre 2005)
- coordination de l'activité des établissements d'enseignement en démarche de développement durable, sous leurs différentes formes
- coordination d'actions spécifiques telles que l'évolution des exploitations agricoles et des ateliers technologiques, hippiques, etc... dans le cadre du développement durable
- organisation de formations régionales sur ce thème, en lien avec divers partenaires
- négociations avec le Conseil Régional concernant la gestion des lycées vers le développement durable
- mise en relation des établissements techniques et des établissements d'enseignement supérieur pour la réflexion sur l'éducation en vue du développement durable (EDD), dans toutes ses composantes (cf annexe 2)
- développement des partenariats avec l'Education Nationale, le Conseil Régional, les autres services de l'Etat concernés, les divers acteurs professionnels ou associatifs, concernant l'EDD et les différents types d'éducation impliqués (éducation à la santé, à l'environnement, à la biodiversité, au développement et à la solidarité internationale etc...)
- circulation des informations et des innovations pédagogiques pour l'EDD,

- développement de réflexions « développement durable » internes aux DRAF et DDAF, et partenariat avec d'autres services déconcentrés des ministères pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable
- mise en relation d'acteurs régionaux concernant la recherche, la formation et le développement, dans le domaine du développement durable, selon les deux axes « professionnel » et « citoyen – territorial » précisés au paragraphe 2.2 (groupes RFD-DD régionaux)
- articulation entre les niveaux locaux et nationaux, particulièrement entre les établissements et le système national d'appui, les réseaux thématiques, les groupes RFD-DD régionaux et le groupe RFD-DD national

La mise en place d'observatoires régionaux et nationaux de l'éducation en vue du développement durable permettra de recenser les expériences réussies, de diffuser les innovations et d'assurer l'évaluation des actions. Leur inscription dans un collaboration inter-ministérielle et multi-partenariale, incluant les collectivités territoriales, est souhaitable.

Soutiens matériels

Les établissements et les DRAF-SRFD chercheront tous types de soutien pour accompagner leurs démarches de développement durable, localement ou régionalement.

Les animateurs locaux et régionaux EDD peuvent être financés en partie par les Conseils Régionaux, les Agences de l'Eau, les délégations régionales de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), les directions régionales de l'environnement (DIREN) ou tout autre type de partenaires impliqués dans un projet commun... Leur expertise peut être valorisée (et financée) à travers l'organisation de plusieurs types de formations ou pour assurer l'appui aux établissements scolaires (de l'Education Nationale comme de l'Enseignement Agricole) ou de divers services déconcentrés. Un travail au niveau d'inter-régions, sur des thématiques particulières (ex : agriculture, alimentation, écodélégués, production et consommation durable, biodiversité, sols, eau, etc...) peut être organisé et financé par des moyens spécifiques de diverses origines.

Les Conseils Régionaux apportent des appuis pour les projets éducatifs et organisent des démarches d'écoresponsabilité ou d'agenda 21 scolaires pour les lycées. Des conventions, incluant des aspects de gestion, peuvent être signées pour soutenir les projets concrets.

La participation aux Agenda 21 locaux des Collectivités Territoriales d'appartenance de l'établissement peut apporter des soutiens financiers ou des décharges horaires pour animer une démarche éducative de développement durable, une démarche d'agriculture durable, fournir des ressources au territoire sur ces thèmes, participer à une réflexion sur les métiers ou les formations professionnelles locales, etc....

Les « tiers temps » des ingénieurs ou des enseignants socioculturels peuvent être mobilisés sur des projets d'animation de démarche de développement durable d'établissement, en lien avec les territoires.

Les « chefs de projet de partenariat » peuvent animer des démarches construites pour soutenir des projets d'expérimentation concernant le développement durable, en lien avec des partenaires du territoire, de la recherche et du développement professionnel.

Au niveau européen¹¹, des projets ERASMUS (pour l'enseignement supérieur) LEONARDO (pour l'enseignement professionnel), COMENIUS (pour l'enseignement scolaire) GRUNDTVIG (éducation des adultes) peuvent permettre de mobiliser plusieurs établissements de divers pays dans des dynamiques de formation (d'élèves et d'enseignants) et d'actions (ciblées sur diverses thématiques, y compris la vie scolaire ou la pédagogie) relatives au développement durable. Des stages individuels en entreprises, des contrats entre établissements, des réseaux transnationaux peuvent être construits sur divers aspects de l'éducation en vue du développement durable, ou être proposés dans le cadre de projets de développement d'innovations. Il est conseillé et opportun d'associer des partenaires territoriaux et professionnels à ces démarches.

¹¹ Renseignements sur www.europe-education-formation.fr

Globalement, les animateurs régionaux des DRAF-SRFD devront être attentifs aux priorités déclinées par les partenaires régionaux des programmes du FEADER et du FSE, pour aider les établissements à monter des projets financés pour partie avec des fonds européens (dans le respect des circulaires relatives à la mobilisation de ces fonds). La mesure 331 du FEADER peut par exemple soutenir des actions de formation d'acteurs territoriaux dans un projet local de développement durable impliquant un établissement. Le FSE peut soutenir des actions d'innovation relatives au développement durable, si les dynamiques partenariales régionales s'y engagent.